

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 26 septembre 2022**

**DATE DE LA CONVOCATION**

16 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice :  
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 27  
Suppléants votants : 1  
Pouvoirs : 3  
Total votants : 31

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 septembre 2022**

**L'an deux mil vingt deux  
Et le 26 septembre à 19h30**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Gilles CLEMENT**, Président de la Communauté de Communes.

**Membres Titulaires présents :**

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Hélène PAILLOUX (Bracieux), André JOLY (Chambord), Claudette SORIN (Crouy-sur-Cosson), Claire CAILLON, Jean-Luc DAUTREMÉPUIS (Huisseau-sur-Cosson), Anne-Marie THOMAS, Dimitri BRUNEAU (La-Ferté-Saint-Cyr), Christine MONGELLA (Maslives), Gilles CLEMENT, Nathalie BINVAULT, José COELHO, Danièle DEBOUT, Dominique GIBAUD (Mont-près-Chambord), Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Françoise CHAMPY, Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray), Didier HEITZ, Mireille BIZERAY (Saint-Dyé-sur-Loire), Michel LAURENT, Jacky HERNANDEZ, Christian LALLERON (Saint-Laurent-Nouan), Christophe HENRY (Thoury), Patrice DUCHET, Virginie VERNERET (Tour-en-Sologne).

**Membres Suppléants présents à voix délibérative :** Denis LEPINE (Fontaines-en-Sologne).

**Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :**

Jean-Luc VINGERDER a donné pouvoir à Hélène PAILLOUX (Bracieux),  
Nathalie SAULZET (Huisseau-sur-Cosson) a donné pouvoir à Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray),  
Gérard CHAUCHEAU a donné pouvoir à Fabienne GENDRIER (Montlivault).

**Membres Suppléants présents sans voix délibérative :**

Anne-Marie BARBILLON (Neuvy).

**Membres Titulaires absents ou excusés :**

Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Joël DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Stéphane FRIAUD, Elisabeth GUIBERTEAU, Valérie LODI, Christine SOUCHET (Saint-Laurent-Nouan).

**Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Hélène PAILLOUX (Bracieux) a été désignée secrétaire de séance.**

**Délibération 041-081-2022**

**Objet : Mise à jour du tableau des effectifs au 01/10/2022 avec modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint administratif territorial assurant les fonctions d'agent d'accueil et de secrétariat de l'école de musique intercommunautaire et d'un assistant d'enseignement artistique principal de 1ere classe**

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique, article L.542-2,

Vu l'avis du Comité technique saisi le 29 juillet 2022 et le 8 septembre 2022 et réuni le 6 octobre 2022,

Monsieur le Président porte pour mémoire à la connaissance des membres du conseil communautaire le tableau des effectifs actualisé au 1<sup>er</sup> avril 2022 comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Création / suppression	Vacants au 1er avril 2022	Effectifs budgétaires net au 01/04/2022	
<b>Filière Administrative</b>						
Attaché territoriaux	Attaché Hors Classe	1		1	0,00	
	Attaché principal	2		1	0,85	
Rédacteur territorial	Attaché	12		1	7,73	
	Rédacteur principal 1ère classe	1		0	0,25	
	Rédacteur principal 2ème classe	2		1	1,00	
	Rédacteur	5		1	2,85	
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1ère classe	7		0	5,30	
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2		0	1,20	
	Adjoint administratif	5		0	4,56	
<b>Filière Culturelle</b>						
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique principal 1ère classe	5		0	2,05	
	Assistant d'Enseignement Artistique principal 2ème classe	4		1	1,85	
	Assistant d'Enseignement Artistique	7		1	3,05	
<b>Filière Technique</b>						
Ingénieur	Ingénieur Principal	1		0	1,00	
	Ingénieur	1		0	0,80	
Technicien	Technicien principal 1ère classe	1		0	0,80	
	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	2		1	1,00	
	Technicien	2		0	1,50	
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1		1	0,00	
	Agent de maîtrise	1		1	0,00	
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1ère classe	0		0	0,00	
	Adjoint technique principal 2ème classe	0		0	0,00	
	Adjoint technique	0		0	0,00	
<b>Filière Animation</b>						
Animateur	Animateur principal de 1e classe	0		0	0,00	
	Animateur principal de 2e classe	0		0	0,00	
	Animateur	1		0	1,00	
<b>Variante</b>						
<b>Direction</b>						
Directeur Général des services des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	Mini : Attaché Principal	1		0	1,00	
Directeur Général Adjoint des services des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	Mini : Attaché	1		0	1,00	
		64	1	10		
<b>NOMBRE DE POSTE POURVUS AU 01/04/2022</b>					<b>55</b>	<b>38,79</b>

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 27 juillet 2022 ont été créés :

✓ à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

- un emploi permanent à temps complet de rédacteur principal de 2e classe. Poste sur lequel a été nommé au 1er septembre 2022 l'agent lauréat du concours,
- un emploi permanent à temps non complet, 13/20e, d'assistant d'enseignement artistique principal de 1e classe, dans le cadre d'un avancement de grade qui devrait intervenir 1er octobre 2022,
- un poste mutualisé d'instructeur des autorisations d'urbanisme à temps complet sur les grades du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'au terme de la procédure de recrutement de l'instructeur des autorisations d'urbanisme, il convient de corriger le tableau des effectifs et de retenir le grade de rédacteur : le poste ayant été pourvu au 12 septembre 2022 par le recrutement d'un agent contractuel ;

✓ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- Un poste d'assistant d'enseignement artistique, à temps non complet 13/20e, qui a permis d'augmenter le temps de travail de l'agent contractuel, professeur de piano, qui à la rentrée reprend les heures assurées par sa collègue partie à la retraite fin juin.

Puis, Monsieur le Président indique que de nouveaux ajustements doivent intervenir pour l'école de musique communautaire en cette nouvelle année scolaire.

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire qu'à la rentrée, l'Ecole de musique de la Communauté de communes ouvre une antenne à Bracieux afin d'assurer les cours d'éveil et de formation musicale. Cette décision est prise au terme d'une année d'expérimentation qui a permis de s'assurer du réel besoin des administrés, mais également de mesurer la charge supplémentaire pour la Directrice et l'agent chargé de l'accueil et du secrétariat. Assurant les cours d'éveil et de formation, la Directrice a pu confier à sa proche collaboratrice certaines tâches de secrétariat, pour un temps de travail équivalent à 4 heures complémentaires.

Aujourd'hui, Monsieur le Président indique qu'il convient de pérenniser ces heures et propose de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi d'adjoint administratif territorial, de 21/35<sup>e</sup> à 25/35<sup>e</sup>.

Puisqu'il s'agit d'une modification supérieure à 10%, il appartient au conseil communautaire, après avis du Comité technique placé auprès du Centre de Gestion départemental de la Fonction publique territoriale, de procéder simultanément à la suppression du poste créé par délibération du 05 mars 2022 et à la création d'un nouvel emploi de catégorie C d'adjoint administratif territorial d'une durée hebdomadaire de 25/35<sup>e</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

En outre, Monsieur le Président indique qu'à la suite de la campagne d'inscription 2022-2023, il convient de revoir le temps de travail de l'agent, fonctionnaire intercommunal, en charge d'assurer les cours de flûte traversière. Il rappelle qu'en application de la délibération en date du 22 novembre 2021, l'heure supplémentaire effectuée régulièrement, chaque semaine, par cet agent pendant toute l'année scolaire 2021-2022 a donné lieu à une indemnisation. Au regard des inscriptions en cette nouvelle année, il est proposé de pérenniser cette heure en modifiant la durée hebdomadaire du poste, passant de 6/20<sup>e</sup> à 7/20<sup>e</sup>.

Puisqu'il s'agit d'une modification supérieure à 10%, il appartient au conseil communautaire, après avis du Comité technique placé auprès du Centre de Gestion départemental de la Fonction publique territoriale, de procéder simultanément à la

suppression du poste créé par délibération du 2 juillet 2018 et à la création d'un nouvel emploi de catégorie B d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe d'une durée hebdomadaire de 7/20<sup>e</sup> à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022.

Enfin, Monsieur le Président précise que le contrat de l'agent en charge des cours de trombone ne sera pas renouvelé faute d'élèves. Le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe figurant au tableau des effectifs apparaîtra par conséquent comme vacant. Il en sera de même pour un poste d'assistant artistique principal de 2<sup>e</sup> classe, suite au départ à la retraite d'un agent fin juin et d'un poste d'attaché territorial vacant depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, date de départ par voie de mutation d'un fonctionnaire.

Ainsi, Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2022 :
  - de supprimer le poste d'adjoint administratif territorial à 21/35<sup>e</sup> et de créer un poste d'adjoint administratif territorial à 25/35<sup>e</sup>
  - de supprimer le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 6/20<sup>e</sup> et de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ère</sup> classe à 7/20<sup>e</sup>
- D'inscrire au budget les crédits correspondants ;
- D'adopter comme suit, au 1<sup>er</sup> octobre 2022 le nouveau tableau des emplois tenant compte des ajustements proposés et des évolutions intervenues depuis le 1<sup>er</sup> avril 2022 :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois	Création / suppression	Vacants au 1 <sup>er</sup> octobre 2022	Effectifs budgétaires net au 01/10/2022
<b>Filière Administrative</b>					
Attaché territoriaux	Attaché Hors Classe	1		1	0,00
	Attaché principal	2		1	0,85
	Attaché	12		2	6,98
Rédacteur territorial	Rédacteur principal 1 <sup>ère</sup> classe	1		0	0,25
	Rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe	3		1	1,85
	Rédacteur	6		2	2,50
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	7		0	5,30
	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2		0	1,20
	Adjoint administratif	5		0	4,51
<b>Filière Culturelle</b>					
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique	Assistant d'Enseignement Artistique principal 1 <sup>ère</sup> classe	6		2	2,03
	Assistant d'Enseignement Artistique principal 2 <sup>ème</sup> classe	4		2	1,20
	Assistant d'Enseignement Artistique	8		1	3,70
<b>Filière Technique</b>					
Ingénieur	Ingénieur Principal	1		0	1,00
	Ingénieur	1		0	0,80
Technicien	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1		0	0,80
	Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	2		1	1,00
	Technicien	2		0	1,50
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	1		1	0,00
	Agent de maîtrise	1		1	0,00
Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	0		0	0,00
	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	0		0	0,00
	Adjoint technique	0		0	0,00



Filière Animation					
Animateur	Animateur principal de 1e classe	0		0	0,00
	Animateur principal de 2e classe	0		0	0,00
	Animateur	1		0	1,00
Variante					
Direction					
Directeur Général des services des EPCI de 20 000 à 40 000 habitants	Mini : Attaché Principal	1		0	1,00
	Mini : Attaché	1		0	1,00
		69	0	15	
<b>NOMBRE DE POSTE AU 01/10/2022</b>		54			38,46

En conséquence, au 1er octobre 2022, la Communauté de communes comptabilisera 54 emplois pourvus pour un effectif budgétaire de 38.46 équivalents temps plein.

Ce projet a été présenté en commission ressources réunie le 12 septembre 2022.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **APPROUVE, à compter du 1er octobre 2022 :**
  - la suppression du poste d'adjoint administratif territorial à 21/35<sup>e</sup> et la création d'un poste d'adjoint administratif territorial à 25/35<sup>e</sup> ;
  - la suppression du poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ere</sup> classe à 6/20<sup>e</sup> et la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1<sup>ere</sup> classe à 7/20<sup>e</sup> ;
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget ;
- **ADOpte**, au 1er octobre 2022 le nouveau tableau des emplois tenant compte des ajustements proposés et des évolutions intervenues depuis le 1er avril 2022 comme indiqué ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Extrait certifié conforme.

Le secrétaire

  
Hélène PAILLOUX

Le Président

  
Gilles CLEMENT

